

Section régionale de la cour d'appel de Versailles

Hommage à Marie Truchet

Chers et chères collègues,

Ci-dessous vous trouverez la vidéo du reportage de l'Humanité, réalisé hier au sein du Tribunal judiciaire de Nanterre, à l'occasion de l'hommage rendu à notre collègue, une semaine après son décès : une minute de silence a été respectée dans toutes les juridictions de France et un texte, rédigé par ses collègues magistrats du pôle correctionnel (cf. en page 2), a été lu devant la 16^{ème} chambre correctionnelle (*celle qu'elle présidait mardi dernier*) et devant la 18^{ème} chambre correctionnelle (*celle dont elle était la présidente et qu'elle aurait dû présider hier après-midi*) (1).

La vidéo (1) est disponible en suivant ce lien :

<https://www.dailymotion.com/video/x8ewihb>

La vidéo (2) est disponible en suivant ce lien :

<https://www.youtube.com/watch?v=g6YuNYNWraU>



Au même moment, dans le cadre des questions au gouvernement du 25 octobre 2022, la députée de La Réunion interpelle Eric DUPOND-MORETTI sur les « *conditions de travail et le surmenage généralisé* » en raison du manque de moyens [0:00 à 2:12]. Si vous arrivez encore à supporter ses interventions, vous pourrez constater la mauvaise foi de notre ministre dans sa réponse [2:12 à 4:39] (2).

Fact-checking : Le garde des Sceaux indique qu'il était « prévu, dès le mois de juin, la localisation de 5 nouveaux postes de magistrats à Nanterre ». Cela est **FAUX** puisque si la transparence de vendredi a un solde positif (5 départs, 10 arrivées), M. Paul HUBER (DSJ) nous a indiqué jeudi que la transparence serait révisée (différente du projet initiale), ce qui a été confirmé par les chefs de cour vendredi qui indiquaient à l'ensemble des OS qu'elle serait meilleure après les modifications de fin de semaine.

Nanterre le 26 octobre 2022
La section de la cour d'appel de Versailles

Il y a 7 jours, notre collègue Marie Truchet est morte, en robe,
alors qu'elle présidait l'audience de comparution immédiate. Elle n'avait que 44 ans.

Marie était une magistrate remarquable, toujours présente et attentive aux autres. Son absence laisse un vide et une peine immense pour sa famille, ses proches, ses amis, ses collègues et toute la communauté judiciaire.

Marie était forte, humaine et courageuse. Elle faisait partie de ces amies qui vous font rire. De ces collègues qui rendent les journées plus douces. De ces magistrats dévoués, qui restent tard, qui ne comptent pas leurs heures et travaillent sans cesse pour continuer à rendre la justice.

Car elle croyait à cette devise que rappelle le Conseil Supérieur de la Magistrature.

« Rendre la justice est une fonction essentielle dans un État de droit.

Les magistrats ont entre les mains la liberté, l'honneur, la sûreté et les intérêts matériels de ceux qui vivent sur le territoire de la République. Ce rôle éminent fonde les exigences que chacun peut avoir à leur égard et appelle des moyens humains, budgétaires et matériels adaptés. »

Malgré notre manque de moyens, elle était toujours présente. Elle restait joyeuse, souriante. Et son sourire, aujourd'hui, nous manque.

Elle était toujours volontaire et pleine d'idées pour que le tribunal continue de fonctionner malgré toutes ses difficultés.

Depuis des années, la situation de Nanterre n'a cessé de se dégrader.

Les départs non remplacés se sont multipliés mais le tribunal judiciaire n'a jamais cessé de faire face, malgré des moyens toujours plus faibles. Et Marie a fait face.

Alors nous avons alerté.

Les chefs de juridiction ont demandé sans cesse, mois après mois, des renforts de magistrats, de greffiers, de fonctionnaires. Mais il ne s'est rien passé. Nous n'avons pas été écoutés.

Alors les syndicats ont pris le relais. Mais il ne s'est rien passé....

Alors, il y a eu la tribune des 3000, des mouvements de protestation, de magistrats, de fonctionnaires et d'avocats dans toute la France. Nanterre coulait, comme coule toute notre Justice.

Marie était à nos côtés. Mais il ne s'est toujours rien passé.

Nanterre a bataillé.

Nous avons listé 121 impossibilités de faire. Le barreau s'est mobilisé à nos côtés pour dénoncer ce manque de moyens criant, injustifiable et inacceptable pour tous.

Nous avons crié. Et Marie a crié.

Mais il ne s'est rien passé. Elle n'a pas été écoutée.

Mais nous avons fait face, comme toujours. Alors nous avons vu certains de nos collègues craquer, et s'arrêter car leur charge, sans cesse croissante, était trop lourde à porter. Nous avons vu d'autres collègues tenir, coûte que coûte. Parce qu'il le fallait, parce qu'on le devait.

Dans cette tempête, Marie était là. Solide, motivée et toujours souriante.

Elle a hurlé avec nous.

Nous avons à nouveau écrit au Garde des Sceaux.

Mais il ne s'est rien passé. Elle n'a toujours pas été écoutée.

Puis nous, avocats et magistrats avons fait notre métier : nous avons attaqué l'État en justice !

Et Marie était encore là.

Mais il ne s'est toujours rien passé. Personne ne l'a écoutée.

Nous avons été abandonnés.